

COP 22 : Les normes, des outils indispensables pour le Maroc

Citation de l'Institut Marocain de Normalisation dans la communication de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO)

Présentée par le Royaume du Maroc comme « une conférence de l'action, de l'innovation et du partage de solutions », la COP22 doit contribuer à la mise en œuvre des décisions adoptées par tous les pays lors de l'Accord de Paris visant à lutter contre les changements climatiques, en fixant leurs engagements au-delà de 2020. Les pays africains ont peu contribué au changement climatique, mais ils en subissent les conséquences.

Abderrahim Taibi, Directeur de l'IMANOR, l'Institut Marocain de Normalisation et membre de l'ISO pour le Maroc, souligne : « Conscient de l'importance des normes dans le développement économique et des solutions qu'elles proposent pour atténuer les effets de l'évolution technologique sur les conditions climatiques et sur l'environnement au sens large, notamment pour l'Afrique qui se trouve dépourvue d'outils pouvant l'immuniser contre les effets négatifs de ce développement, l'IMANOR, en tant que représentant du Maroc auprès de la communauté internationale de normalisation, encourage ses homologues dans les pays africains à saisir les opportunités offertes par ces rencontres internationales. Cela permet de montrer comment les normes peuvent servir le développement durable et comment leur caractère consensuel et inclusif peut favoriser la prise en compte des spécificités de l'Afrique dans les conventions et accords découlant de ces rencontres internationales. »

M. Taibi ajoute : « C'est aussi une occasion pour l'IMANOR de confirmer sa disponibilité à mettre tout le savoir-faire en matière de normes relatives au développement durable, acquis notamment dans le cadre de projets de coopération menés par l'ISO au profit des pays de la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), à la disposition des organismes africains de normalisation et de leurs partenaires publics et privés. Il s'agit de projets portant respectivement sur la responsabilité sociétale et sur l'énergie, l'eau et l'environnement. La mutualisation des connaissances et des expériences en matière de normalisation dans le domaine du développement durable est un moyen pouvant permettre aux pays africains d'agir et de réagir un peu plus vite qu'aujourd'hui. »

L'IMANOR participe à la COP22 avec un stand au sein du pavillon réservé au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Maroc, qui assure la tutelle de l'Institut. Tout au long de la COP22, il sera procédé à la projection de films et slides portant sur les normes relatives au développement durable. Seront également animées au sein du stand IMANOR, à raison de deux passages par thème, des présentations portant respectivement sur le paysage normatif marocain et international relatif au développement durable, la norme ISO 14001, la norme ISO 50001 et la norme ISO 26000. L'IMANOR participe aussi en tant que panéliste à un « side event » dans la Zone bleue, organisé par la Confédération Générales des Entreprises du Maroc (CGEM), traitant de l'importance de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour l'Afrique. L'objectif est de mettre en lumière les difficultés et les opportunités en vue d'une action commune entre les entreprises et les institutions africaines en matière de RSE.